

**LIERRE TERRESTRE  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**GLECHOMA HEDERACEA  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**Glechoma hederacea ad praeparationes homoeopathicas**

DÉFINITION

Plante entière fleurie, fraîche, *Glechoma hederacea* L.

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques et microscopiques décrits aux identifications A et B.

IDENTIFICATION

- A. Plante vivace à tiges rampantes dont les rameaux donnent à la plupart des nœuds un petit faisceau de racines adventives. Tiges rampantes, de section carrée (1 mm à 2 mm de côté) portant des rameaux florifères dressés. Feuilles opposées, pétiolées, réniformes ou cordiformes, largement échancrées en 2 lobes à la base, à surface un peu gaufrée et bords du limbe crénelés, de couleur vert sombre, parfois violacée. Fleurs violet clair tachées de violet, réunies à l'aisselle des feuilles par 3 ou 4, tournées du même côté. Calice tubuleux droit à 15 nervures, à 5 dents un peu inégales, corolle bilabée de 15 mm à 20 mm à lèvre supérieure dressée.
- B. Prélevez un fragment d'épiderme inférieur de la feuille. Examinez au microscope en utilisant la *solution d'hydrate de chloral R*. L'épiderme abaxial du limbe présentant des stomates de type diacytique (2.8.3), de nombreux poils tecteurs, certains pluricellulaires unisériés, trapus à la base, à pointe effilée, d'autres unicellulaires, courts, pointus ; de nombreux poils sécréteurs à pied unicellulaire et à tête pluricellulaire de type Labiatae.

ESSAI

**Éléments étrangers** (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

**Perte à la dessiccation** (2.2.32) : au minimum 70,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C, pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

## SOUCHE

### DÉFINITION

Teinture mère de lierre terrestre préparée à la teneur en éthanol de 45 pour cent V/V, à partir de la plante entière fleurie, fraîche, *Glechoma hederacea* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

*Teneur* : au minimum 0,05 pour cent *m/m* de dérivés hydroxycinnamiques totaux, exprimés en acide chlorogénique (C<sub>16</sub>H<sub>18</sub>O<sub>9</sub> ; M<sub>r</sub> 354,3).

### CARACTÈRES

*Aspect* : liquide brun.

### IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

*Solution à examiner*. Teinture mère.

*Solution témoin*. Dissolvez 10 mg de *rutine R*, 10 mg d'*acide caféique R* et 10 mg d'*acide chlorogénique R* dans 30 mL de *méthanol R*.

*Plaque* : plaque au gel de silice pour CCM *R*.

*Phase mobile* : *acide formique anhydre R*, *eau R*, *méthyléthylcétone R*, *acétate d'éthyle R*, (10:10:30:50 V/V/V/V).

*Dépôt* : 30 µL, en bandes.

*Développement* : sur un parcours de 10 cm.

*Séchage* : à l'air.

*Détection* : pulvérisez une solution de *diphénylborate d'aminoéthanol R* à 10 g/L dans le *méthanol R*. Pulvérisez ensuite une solution de *macrogol 400 R* à 50 g/L dans le *méthanol R*. Laissez sécher la plaque pendant 30 min environ. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

*Résultats* : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

<b>Haut de la plaque</b>	
Acide caféique : une bande bleu-vert -----	Une bande bleu-vert (acide caféique) Deux à trois bandes bleu-vert -----
Acide chlorogénique : une bande bleu-vert	Une bande bleu-vert peut apparaître (acide chlorogénique)
Rutine : une bande orangée -----	Une faible bande orangée (rutine) -----
<b>Solution témoin</b>	<b>Solution à examiner</b>

**ESSAI**

**Éthanol** (2.9.10) : 40 pour cent V/V à 50 pour cent V/V.

**Résidu sec** (2.8.16) : au minimum 1,7 pour cent *m/m*.

**DOSAGE**

Spectrophotométrie d'absorption dans l'ultraviolet et le visible (2.2.25).

*Solution mère.* Dans une fiole jaugée de 20,0 mL, introduisez 5,000 g de teinture mère et complétez à 20,0 mL avec de l'éthanol à 50 pour cent V/V R.

*Solution à examiner.* Dans une fiole jaugée de 20,0 mL, introduisez 2,0 mL de solution mère, ajoutez 4,0 mL d'acide chlorhydrique 0,5 M, 4,0 mL d'une solution contenant 100 g/L de nitrite de sodium R et 100 g/L de molybdate de sodium R, à parties égales, puis 4,0 mL de la solution diluée d'hydroxyde de sodium R. Agitez, puis complétez à 20,0 mL avec de l'eau R.

*Liquide de compensation.* Dans une fiole jaugée de 20,0 mL, introduisez 2,0 mL de solution mère, ajoutez 4,0 mL d'acide chlorhydrique 0,5 M puis 4,0 mL de la solution diluée d'hydroxyde de sodium R. Agitez, puis complétez à 20,0 mL avec de l'eau R.

Mesurez immédiatement l'absorbance de la solution à examiner à 525 nm, par comparaison au liquide de compensation.

Calculez la teneur pour cent *m/m* en dérivés hydroxycinnamiques totaux, exprimés en acide chlorogénique, à l'aide de l'expression :

$$\frac{A \times 200}{188 \times m}$$

en prenant 188 comme valeur de l'absorbance spécifique de l'acide chlorogénique.

A = absorbance de la solution à examiner à 525 nm,

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

$m$  = masse de la prise d'essai de teinture mère, en grammes.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Pharmacopée française 2007**